

# Offre exclusive

Jusqu'au 30 octobre 2025

boulanger  
LE CLUB

boulanger  
LE CLUB +

boulanger  
LE CLUB  
INFINITY (1)

# 50 €

**de remise immédiate**  
pour l'achat d'un ordinateur  
portable **ASUS X1504VA-BQ3627W**



**(1) Boulanger Le Club INFINITY est un contrat d'assurance.**

*Boulanger Le Club INFINITY est un contrat d'assurance. Du 1 au 30 octobre 2025, 50 euros de remise immédiate pour tous les clients membres ou nouveaux membres du Club, Club+ et Club Infinity pour l'achat d'un ordinateur portable ASUS X1504VA référence : 1222895. Offre valable sur Boulanger.com ou en magasin pour les porteurs et ouvreurs Boulanger Le Club. Voir conditions détaillées dans la notice d'information de l'assurance Club INFINITY. En adhérant à l'assurance Club INFINITY, vous bénéficiez d'avantages offerts par Boulanger. L'assurance Club INFINITY est un Contrat d'assurance collective de dommages n° 4033 souscrit par Boulanger SA au capital de 40 611 564 347 384570 RCS Lille Métropole Siège social 1 Avenue de la Motte 59810 LESQUIN, par l'intermédiaire de Cofidis SA à directoire et conseil de surveillance au capital social de 67 500 000 situé Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley, 59866 Villeneuve d'Ascq Cedex, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro 325 307 106 et immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 023 493 agissant en qualité de Courtier d'assurances distributeur, auprès de CARDIF Assurances Risques Divers, entreprise régie par le Code des Assurances. La gestion du contrat n° 4033 est déléguée à la société Karapass Courtage Société par actions simplifiée au capital social de 8 640 000 siègesocial 93 rue Nationale 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 384 681 904 et à l'ORIAS sous le numéro 10 055 055 en qualité de Gestionnaire. Le contrat est distribué par Boulanger SA dans les conditions prévues à l'article L 513 1 du Code des Assurances.*

ZIMM 1224454

**boulanger**  
Plaisir partagé